

RÈGLEMENT DE LA BOURSE HORLOGÈRE DE DOURDAN

Dimanche 19 Octobre 2025

ORGANISATION GÉNÉRALE

Organisateur : Lions Club de Dourdan avec le concours de l'A.F.A.H.A. (Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne) et de l'A.H.D.C. (Association des Handicapés de Dourdan et de son Canton) pour la partie restauration.

But : Permettre les échanges entre passionnés d'horlogerie ancienne et récolter des fonds afin de financer les Œuvres Sociales définies chaque année par le Lions Club de Dourdan.

Lieu : Salle des Fêtes de la Gaudrée Rue d'Orsonville à DOURDAN – 91410.

Date : Le dimanche 19 octobre 2025.

Horaires : Le dimanche 19 octobre 2025, plage de 7h à 10h réservée à l'installation et aux échanges entre exposants. Ouverture au public de 10h à 17h. Les exposants sont tenus de respecter ces horaires.

Annulation : Si pour des raisons de force majeure, la manifestation ne pouvait avoir lieu, les demandes d'emplacement seraient annulées. De convention expresse, en cas d'annulation pour force majeure, aucun recours ne pourra être exercé à quelque titre que ce soit contre le Lions Club de Dourdan, organisateur de la manifestation. Si pour quelque raison que ce soit la bourse devait être annulée, le chèque reçu lors de l'inscription, sera restitué dans les plus brefs délais.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR :

La salle : Lieu d'exposition aménagé (éclairage, branchements électriques, sanitaires) de plain-pied.

Les stands : Tables linéaires de 0,80m de large (non recouverte de tissu) de 1,2, 3, 4, 5 et 6m de long. 1 stand maximum par exposant.

Les assurances : Les exposants doivent prendre toutes dispositions pour s'assurer eux-mêmes contre les risques inhérents à ce genre de manifestation. Il est expressément admis et accepté par les exposants que la responsabilité du Lions Club ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de dommages survenant aux espèces des exposants, ni aux biens ou marchandises exposés par ceux-ci. Les exposants feront leur affaire personnelle de tels dommages et, le cas échéant, s'engagent à obtenir de leurs assureurs une renonciation dans les mêmes termes à tous recours contre le Lions Club de Dourdan organisateur de cette manifestation. Les exposants restent par ailleurs responsables de tous dommages causés aux tiers par leurs matériels, leurs produits et/ou leurs installations.

La sécurité : Le bâtiment répond aux normes de sécurité en vigueur. La présence d'un vigile à l'intérieur de la salle sera effective de 7h à 17h. Des contrôles à l'extérieur et à l'intérieur de la salle par des passages réguliers de la Gendarmerie Nationale de Dourdan compléteront ce dispositif.

La publicité : Le Lions Club de Dourdan avec le concours de l'AFAHA, assureront la publicité au niveau national, régional et local par les journaux, revues spécialisées et sites internet. Des brochures seront distribuées dans les boîtes aux lettres et chez les commerçants. Des affiches routières seront implantées dans les communes avoisinantes dans la semaine qui précède la manifestation. Un fléchage local pour faciliter l'accès à la bourse sera complété par des banderoles implantées aux principaux accès de la ville.

L'accueil : Le Lions Club de Dourdan avec le concours de l'AFAHA remettra les badges d'accès aux personnes déclarées dans le dossier d'inscription après vérification de leurs pièces d'identité.

La restauration : Ce service est proposé sur place par l'A.H.D.C.

OBLIGATIONS DES EXPOSANTS :

La sécurité : Chaque exposant devra impérativement porter son badge de façon visible. Les mesures de sécurité, imposées par le règlement de sécurité dans les expositions, foires et salons (arrêté du 23 mars 1965 – JO du 29 mars 1965) doivent être rigoureusement respectées. Les emplacements seront inspectés le jour de l'ouverture de la Bourse par une Commission de Sécurité. Une inobservation du règlement peut entraîner la fermeture de l'emplacement, l'exposant étant dans ce cas considéré comme défaillant. Aucun emplacement ne devra gêner ou cacher les approches des sorties de secours, l'emplacement des extincteurs ainsi que l'accès aux tableaux électriques.

L'installation des stands : Le dimanche matin de 7h à 10h. Afin d'améliorer sa présentation, chaque exposant doit prévoir une nappe en tissu de couleur sombre et adaptée à la taille de son stand.

La désinstallation des stands : Le dimanche soir à partir de 17 h. Par respect vis-à-vis de nos visiteurs et des autres exposants, aucun emballage ne sera toléré avant l'heure de fermeture dûment acceptée. Le non-respect de cette clause entraînera la radiation définitive de cet exposant pour les futures Bourses Horlogères de Dourdan.

Objets exposés : Seuls les objets personnels et usagés d'horlogerie ancienne mécanique, montres, pendules, fournitures, documentation, outillages divers, livres, ... seront autorisés pour les participants (personne physique).

Sont formellement exclus tous les objets neufs et tous objets n'ayant aucun rapport avec l'horlogerie (par exemple l'orfèvrerie, la numismatique, l'achat de métal précieux, etc... ; y compris la publicité concernant ces autres activités). Aucune dérogation ne sera tolérée.

Déballage : Aucun déballage dans les allées. Il faut prévoir le linéaire nécessaire.

Animaux : Leur présence est interdite dans l'enceinte de la salle.

Affichage des prix : Le prix devra être affiché sur toutes les pièces présentées.

Présence : Obligatoire durant toute la journée pour l'exposant. Aucune dérogation à cette règle ne sera faite.

CONDITIONS D'ADMISSION DES EXPOSANTS :

L'obligation est faite d'être membre d'une association horlogère française ou étrangère (un justificatif d'adhérent à jour de ses cotisations est exigé à l'inscription) ou d'être invité par les organisateurs. Nous vous rappelons que cette inscription est personnelle et ne permet pas l'accès à la bourse à des tiers à l'exclusion d'un seul membre de votre famille (conjoint ou enfant).

CONTRAT D'INSCRIPTION

Les demandes d'admission d'exposants doivent être adressées au Lions Club de Dourdan sur les formulaires réservés à cet effet, accompagnées d'un chèque ou d'un virement du montant global avant la date du 1er octobre 2025. Seules les demandes dûment signées et accompagnées d'un chèque d'un montant de la réservation pourront être prises en considération.

Le Lions Club de Dourdan après validation des demandes par l'AFAHA assurera la réception des inscriptions ainsi que l'envoi des accusés de réception.

La commission de la Bourse Horlogère de Dourdan se réserve le droit de refuser une demande sans avoir à motiver sa décision. En cas de refus, le montant de l'inscription sera intégralement remboursé.

RÉSILIATION PAR L'EXPOSANT :

Si la résiliation intervient avant la fin du mois de septembre 2025, son chèque lui sera retourné.

Si la résiliation intervient au mois d'octobre 2025, le remboursement ne s'effectuera que si un nouvel exposant remplace l'exposant défaillant.

TARIFS (non soumis à TVA, article 293B du CGI) :

Emplacements : La notion de co-exposant n'existe plus.

Nous proposons ½ table (soit 0,80 m x 1,00 m) pour 70€.

Pour exemple, 2 exposants se partageant 1 table de 2ml payeront chacun 70€ soit 140€ au lieu de 160€ avec l'ancienne notion de co-exposant.

A partir d'une table (soit 0,80 m x 2,00 m) : 100 euros par table. Toutes les tables supplémentaires seront facturées 100€ avec une longueur maximale de 3 tables (soit 300 euros pour 6 ml).

La ½ table supplémentaire est facturée 60 euros.

Visiteurs : Adultes et adolescents de plus de 16 ans : 5 euros ; Membre AFAHA à jour de ses cotisations : 2 euros ; Gratuité pour les étudiants, les personnes handicapés et les enfants de moins de 16 ans.

Modalités de paiement : Se référer au bulletin d'inscription qui doit impérativement être accompagné du règlement (virement ou chèque) rédigé à l'ordre du Lions Club de Dourdan.

Le chèque du paiement, afin de faciliter la gestion de trésorerie de nos exposants, ne sera encaissé qu'au terme de la manifestation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION DES EXPOSANTS :

Une inscription ne sera officiellement prise en compte par l'organisateur que si l'exposant :

- complète soigneusement le bordereau d'inscription, l'attestation sur l'honneur et signe en apposant la mention : « bon pour accord »

- joint le règlement par virement ou chèque correspondant au choix de l'emplacement.

- le retour de l'accusé de réception, rédigé par l'organisateur, vous sera adressé par mail ou par SMS.

Les organisateurs de cette bourse vous remercient de respecter l'envoi du dossier d'inscription avant la date limite fixée au 1^{er} octobre 2025. Après cette date, les dossiers seront mis en liste d'attente et les places distribuées selon les disponibilités et les désistements éventuels. Les chèques non encaissés seront retournés juste après la manifestation.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Toutes les contestations auxquelles peut donner le présent contrat sont de la compétence exclusive des tribunaux du siège du Lions Club de Dourdan, organisateur, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Responsable : LIONS CLUB de DOURDAN – 9^{ème} Bourse Horlogère de Dourdan

Adresse de correspondance : Lions Club de Dourdan BP65 91416 DOURDAN CEDEX - FRANCE

Contact : Alain BAUDON Portable : 06 75 65 11 56 Mail : horloge.dourdan@gmail.com

Julien LECOMTE Portable : 07 81 35 54 27

Demande d'inscription : Mail : horloge.dourdan@gmail.com

Page Facebook de l'événement : <https://www.facebook.com/boursehorlogeredourdan/>